



Motion n° 988

Surveillance par bracelet électronique

La violence domestique, à savoir la violence conjugale, la violence dans les relations entre parents et enfants, celle entre frères et sœurs et envers les personnes âgées est beaucoup plus répandue qu'on ne le croit généralement.

En Suisse, une recherche menée dans le cadre du Fonds national de la recherche scientifique a montré qu'au cours de sa vie, une femme sur cinq est victime de violence physique ou sexuelle dans le cadre d'une relation.

Grâce au progrès technologique, il est à présent possible de surveiller des personnes qui auraient commis des actes de violences domestiques par une mesure alternative, appelé bracelet électronique muni d'un GPS.

Ce système permet de pouvoir surveiller des personnes qui pourraient récidiver et commettre l'acte de violence de trop. Il peut être également une alternative à la détention provisoire et a un effet dissuasif évident.

Par conséquent, nous demandons au Gouvernement de mettre en place un projet pilote afin de tester le système du bracelet électronique GPS et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Delémont, le 08 décembre 2010

Groupes PCSI
Frédéric Lévis